

2 Institution utile  
à la collectivité

3 Protestation  
de façon rapide

4 Epoque  
révolue?

6 Réseauter  
et résister

## CIVIVA est prête à relever le défi

Pour CIVIVA, l'année 2018 était placée sous le signe du réseautage. Nous sommes prêts à combattre de toutes nos forces l'affaiblissement planifié du service civil. C'est un des éléments qui sont ressortis de l'Assemblée générale.

Pour CIVIVA, c'est une année agitée qui s'est terminée le 12 mars dernier, lors de l'Assemblée générale au Käfigturm de Berne. Quiconque aurait pensé que le conseiller fédéral Guy Parmelin a «esquivé» au DEFR pour y faire de l'objection de discussion et y inventer des «mesures symboliques» contre le service civil (voir p. 4) s'est décidément trompé. On a plutôt assisté à la remise au goût du jour de reproches pourtant démentis par le conseil fédéral lui-même (tels que «Les civilistes mettent en péril l'armée!»). Malheureusement, certaines réactions sur la consultation concernant la modification de la loi sur le service civil montrent elles aussi que nous devons rester vigilants: certains milieux réclament en effet sans vergogne le retour à l'examen de conscience. Mais les mesures du Conseil fédéral, fortement préjudiciables aux prestations dans les domaines du social, de la santé, de l'agriculture et de l'environnement, sont à elles seules de nature à fragiliser le service civil dans son ensemble. D'importants principes sont affaiblis, tels que l'égalité de traitement de toutes les personnes astreintes au service ou le droit de faire valoir un conflit de conscience à tout moment. Ces mesures anéantiraient la qualité de prestations importantes pour la population.

### Avancer avec confiance

Persévérante malgré l'adversité, CIVIVA a également fait avancer le travail de réseau avec les établissements d'affectation (EA), pour mieux connaître leurs desiderata. Il s'avère que le travail de CIVIVA est très apprécié par les EA. Grâce au travail de réseau, notre engagement peut également refléter la situation de ces derniers. Il s'agit là d'un aspect important, notamment pour donner de



Assemblée générale: Ruedi Tobler fait ses adieux à Alois Vontobel, membre du comité CIVIVA depuis de nombreuses années (en arrière-plan; photo: Nicola Goepfert).

la voix au service civil à l'aide d'une lettre ouverte (voir p. 3). Les établissements, quant à eux, se sont montrés très intéressés au travail de CIVIVA. Le travail de réseau nous a donc fortifiés, et nous pouvons avancer avec confiance. Nous sommes prêts à affronter les défis. CIVIVA est prête à lutter de toutes ses forces contre la volonté du Conseil fédéral de réduire massivement les admissions au service civil et de lui nuire de façon générale.

### Changement de personnel

Lors de l'AG, Alois Vontobel a quitté le comité de CIVIVA. Alois s'est longtemps engagé pour le service civil et pour CIVIVA, et a contribué au «Monde Civil». Cher Alois, nous te remercions très cordialement pour ton important engagement. Nous formulons à toi

et à ta famille tous nos vœux de bonheur, de santé et de joie. Avec l'arrivée d'Annina Grob, le comité de CIVIVA reçoit un nouveau coup de pouce féminin. Enfin, le travail fourni en 2018 par la co-présidence et par le reste du comité est unanimement validé.

### Antenne Romande

Pour conclure, «Le Monde Civil» souhaite faire une annonce réjouissante: dorénavant, une «Antenne Romande» sera publiée par notre responsable pour la Romandie, Florian Schweri, qui en profite pour «encourager un maximum de personnes à s'engager.» Pour en savoir plus sur ce qui se fait en matière de service civil en Suisse Romande, rdv en page 6.

Gregor Szyndler, rédacteur en chef LMC

## Editorial

## Mouche venue tout droit du siècle dernier



Lisa Mazzone, co-présidente de CIVIVA.

**Selon Guy Parmelin, Conseiller fédéral en charge de l'économie (et non plus de la défense !), l'augmentation du nombre de civilistes menace la sécurité de la Suisse. Les civilistes – un danger ? Ce n'est pas ce que dit ma grand-mère, dans sa maison de retraite, qui profite de leur aide pour manger ou faire des promenades. Ni mon neveu, qui me raconte les dernières blagues du civiliste qui décharge son enseignante à l'école. Ni ma voisine, qui travaille dans un hôpital où les civilistes transportent les lits.**

**Le service civil est une institution utile à la collectivité, dont tout le monde profite. Crèches, hôpitaux, EMS, fermes, musées sont autant de lieu où nous croisons des civilistes. En prenant cette voie, ils ont accepté d'effectuer une fois et demi le nombre de jours de service qu'ils auraient réalisés au service militaire. Ce n'est pas rien, quand on est jeune, étudiant ou engagé dans la vie professionnelle.**

**Mais quelle mouche a donc piqué**

**le Conseil fédéral lorsqu'il a décidé de punir cet engagement et de diminuer le nombre de civilistes, au prix des services à la collectivité, puisqu'il prévoit que «les établissements d'affectation seront touchés, en particulier dans les domaines d'activité où les ressources nécessaires à l'accomplissement de tâches de la communauté sont insuffisantes ou absentes» ?**

**Une mouche venue tout droit du siècle dernier, qui a grandi auprès des cadres de l'armée et qui envisage le service civil comme un danger. Pas un danger pour la société, non, mais pour la vieille muette. Une position idéologique, de ceux qui n'ont pas digéré que la conscience des objecteurs n'est plus évaluée par des hommes en uniforme et qui restent aveugles à l'apport du service civil pour notre économie et pour la cohésion de notre pays.**

**Ce n'est pas la position de CIVIVA, ni celle de près de 300 associations et établissements d'affectation qui s'engagent contre la révision de la loi sur le service civil et ses entraves à l'accès au service civil. La balle est désormais dans le camp du parlement. Et bientôt dans l'urne électoral, si le parlement ne renonce pas à cette révision.**

## Contact

**Genève:** CIVIVA Fédération service civil suisse, 1200 Genève, [www.civiva.ch](http://www.civiva.ch)

**Bellinzona:** Centro per la nonviolenza della Svizzera italiana (CNSI), Vicolo Von Mentlen 1, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona; Tél. 091 825 45 77; [www.nonviolenza.ch](http://www.nonviolenza.ch), Mail: [info@nonviolenza.ch](mailto:info@nonviolenza.ch)

**Zurich:** détails sous [www.civiva.ch](http://www.civiva.ch).

**La Chaux-de-Fonds:** Consultations (en français et en italien) chez Stefano ([stefano.giamboni@civiva.ch](mailto:stefano.giamboni@civiva.ch))

**Bâle:** Consultations chez Bruno (061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)

## Impressum

«Le Monde Civil» numéro de mars 2019; 34. édition; paraît 4 fois par an

**Abonnement** annuel Fr. 25.- Pour les membres de CIVIVA l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement: CCP 85-594763-0, mention «Abo»

**Editeur:** CIVIVA, fédération suisse du service civil, 8000 Zurich

**Distribution:** Le Monde Civil, Zurich, [redaction@civiva.ch](mailto:redaction@civiva.ch)

**Rédaction:** Nicola Goepfert, Lukas Kuster, Lisa Mazzone, Florian Schweri, Gregor Szyndler (rédacteur en chef), Ruedi Tobler.

**Traduction:** Gideon Urbach, demsi.ch.

**Collaborations:** Sylvain Froidevaux, Lukas Huber, Patrick Kohler, Bruno & Heidi Sägerser.

**Tirage:** 1600 ex.

**Impression:** Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat.

## Appel aux dons

Un bulletin de versement accompagne ce numéro du journal «Le Monde Civil». Pour une bonne raison : les projets en faveur du service civil coûtent de l'argent. Nous serions ainsi ravis de pouvoir compter sur votre soutien financier à l'aide du bulletin de versement. Ensemble nous allons renforcer encore notre engagement en faveur du service civil !

# Devenez membre!

Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenus en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: [www.civiva.ch](http://www.civiva.ch)  
Contact: CIVIVA, Fédération service civil suisse, 1200 Genève, Mail: [secretariat@civiva.ch](mailto:secretariat@civiva.ch)  
Twitter: [@servicecivilCH](https://twitter.com/servicecivilCH)  
Compte pour les dons: CCP 85-594763-0



**myclimate**  
shape our future

# 281 fois Merci!

**Lukas Kuster, membre du comité de CIVIVA et du groupe de travail Établissements d'affectation, à propos du lancement réussi de la lettre ouverte auprès des EA.**

Suite à la participation de nombreux EA et associations à la procédure de consultation, CIVIVA a maintenu la pression sur les politiques à l'aide d'une lettre ouverte. L'idée avait été lancée lorsque notre groupe de travail s'est rencontré en septembre de l'année dernière.

La lettre ouverte contient un résumé des principaux arguments déjà évoqués dans la consultation, mais on ne les répétera jamais assez! Il s'agit avant tout des conséquences sur notre société d'une éventuelle réduction des effectifs au service civil. En prenant l'exemple des personnes âgées, la lettre ouverte montre comment leur état de santé souffrirait de l'absence ou d'une forte baisse du nombre de civilistes à leurs côtés, étant donné que le travail d'animation et de soutien des civilistes auprès des pensionnaires ne peut plus être fourni par le personnel soignant, qui souffre d'une surcharge de travail chronique. La révision de la LSC rendrait aussi plus difficile l'intégration dans des classes traditionnelles d'enfants porteurs de handicaps, avec un impact négatif sur notre société dans son ensemble. Souvent

les écoles dépendent en effet de civilistes pour fournir un accompagnement continu, allant au-delà des heures d'enseignement. La lettre contient également un argument nouveau, apparu en courant d'année dernière seulement, et donc à la suite du dépôt de la consultation: ils'agit de la baisse du nombre d'admissions au service civil pour l'année 2018, avec un gros recul de 8,5 %. Parmi les admissions enregistrées après l'achèvement de l'école de recrue, cette baisse atteignait même 17 %.

## Protestation de façon rapide

Pour donner à la lettre un véritable impact politique, nous avons consulté par e-mail de nombreux établissements d'affectation, pour savoir s'ils étaient prêts à apposer leur signature au bas de cette lettre. CIVIVA permettait ainsi aux EA, déjà surchargés, de participer à la protestation de façon rapide, efficace, et de la manière la plus simple qui soit. Les retours ont dépassé toutes nos attentes. Vingt minutes après l'envoi du messages, trois réponses positives nous étaient déjà parvenues, et cela un

dimanche soir! Trois jours plus tard nous en étions à 130, et à l'échéance (après trois semaines), pas moins de 281 établissements d'affectation, associations et organisations nous avaient exprimé leur soutien, une longue liste allant de structures sociales à des services communaux en passant par des établissements de protection de la nature, tous engagés pour le bien commun et qui seraient négativement impactés par la révision. Il ne faut donc pas cesser de répéter cela patiemment, encore et toujours, à la famille des ennemis du service civil!

## CIVIVA ne lâche pas le morceau

La prochaine étape consistait à envoyer la lettre ouverte à tous les parlementaires du Conseil national et du Conseil des États lors de la session de printemps (début mars), ainsi qu'au conseiller fédéral en charge du DEFR, Guy Parmelin. Nous verrons bientôt si la révision est maintenue ou si toutes nos voix critiques auront fait naître un changement de pensée permettant de renoncer au durcissement de l'accès au service civil. Dans tous les cas, CIVIVA ne lâche pas le morceau.

## Engagement obligatoire?

# Service national universel

**En France, le service national universel bientôt en phase de test et déjà remis en question. Par Sylvain Froidevaux.**

Alors que le pays est en pleine ébullition politique et sociale avec la crise des «gilets jaunes», le gouvernement français va prochainement lancer la phase de test du service national universel (SNU), une promesse de campagne d'Emmanuel Macron, destinée à recréer de la cohésion nationale autour de valeurs communes. Certains parlent d'un projet paternaliste, avec un retour du service militaire dans une version plus courte, 21 ans après la fin de la conscription. D'autres y voient un moyen pour promouvoir l'éducation morale et civique en misant sur un brassage social et territorial.

## Vie collective en internat?

Mais alors qu'il existe déjà un service civique depuis 2010, à l'intention des jeunes de 16 à 25 ans, dont le succès n'est pas démenti par les chiffres, qu'est-ce que SNU peut apporter de plus à la société française? La première chose est que le SNU ne se fera

pas sur la base d'un engagement volontaire. La période initiale, d'une durée d'un mois, sera obligatoire pour tous les garçons et filles ayant atteint l'âge de 16 ans. Lors des deux premières semaines de cet engagement, c'est à un règlement quasi militaire que les jeunes Français devront se soumettre : vie collective en internat, port de l'uniforme, réveil à l'aube et salut au drapeau avec chant de la Marseillaise. Ils seront ensuite invités à poursuivre volontairement une nouvelle période d'engagement, cette fois librement, d'une durée d'au moins trois mois, dans les domaines civils ou militaires. Par exemple : dans le secteur de la défense et la sécurité (armée, police, pompiers), dans le secteur de l'aide à la personne ou dans celui de la préservation du patrimoine ou de l'environnement.

Le budget annuel de la période obligatoire du SNU a été estimée à 1,6 milliard d'euros, hors investissements en infrastruc-

tures. Alors que la phase de test du SNU doit démarrer en juin 2019, avec 3000 jeunes volontaires, les principales organisations étudiantes dénoncent les «incohérences» et le caractère «contraignant» du projet, ainsi que sa logique «démagogique», affirmant que «la mixité sociale ne se décrète pas». Du côté des partis de droite, on considère que le projet est trop coûteux, qualifiant la proposition de «gadget» ou «colonie de vacances améliorée».

Quant aux principaux concernés, les jeunes, ils n'y sont guère favorables. Selon un sondage, un quart d'entre eux ne souhaitent en effet pas effectuer de SNU.



**Sylvain Froidevaux**, association pour la promotion du service citoyen (APSC) Genève.

# Improvisation, confiance et humilité

Voilà plus de deux ans que *Lukas Huber* est rentré d'une affectation à Madagascar. Son bachelor en génie mécanique de l'EPFZ en poche, il s'était présenté pour effectuer son service civil pour le compte du CEAS.



Image d'une époque révolue? Lukas Huber lors de son service civil à Madagascar. (Photo: M.A.D.)

Spécialisé dans la fabrication de petites éoliennes, il a passé neuf mois à Madagascar. Avec des artisans locaux, il y a développé et installé la première éolienne low-tech 100% malgache : un projet qui promeut l'innovation et contribue concrètement au développement durable. Aujourd'hui collaborateur scientifique à l'EPFL, Lukas Huber revient sur son parcours depuis lors.

**A votre retour, vous avez complété vos études par un master, pour finalement être engagé à l'École Polytechnique fédérale de Lausanne. En quoi votre expérience malgache vous sert-elle aujourd'hui ?**

J'en retire énormément dans mon quotidien. Notamment la capacité d'improvisation propres aux malgaches, qui doivent s'adapter chaque jour à des imprévus ou à des retournements de situations. Cela m'a donné beaucoup de confiance. La confiance d'essayer des choses par moi-même, sans attendre une solution parfaite. En Suisse, on a tendance à ne rien tenter avant d'avoir évalué les moindres détails d'un projet, pour toujours viser la perfection. A Madagascar, on apprend en faisant, on commet des erreurs et on réessaye. Je crois avoir aujourd'hui en moi ces deux cultures qui me servent énormément dans

mon quotidien de chercheur.

**Et quel est le moment qui vous a le plus marqué ?**

C'est évidemment le moment où l'on a monté l'éolienne et qu'on l'a érigée en bordure du village. Quelques instants auparavant, le chef du village a sorti un sifflet et s'en est servi pour faire venir de l'aide. En quelques minutes, des dizaines de personnes ont afflué des champs. Ils voulaient tous voir, savoir, toucher, poser des questions. L'excitation a atteint son comble lorsque nous avons redressé le mât. J'ai réalisé à ce moment l'intérêt et l'enthousiasme que déclenchait ce projet et la responsabilité qui reposait sur mes épaules.

**Et si vous aviez un conseil à donner à des personnes intéressées par l'échange de personnes ?**

Je leur dirais de ne pas hésiter ! On apprend tellement. On doit composer avec des attentes et des responsabilités énormes, tout en respectant la culture et les compétences locales. C'est une école de l'humilité aussi, où l'on doit accepter que nous aussi, on est là pour apprendre.

Propos recueillis par Patrick Kohler, sous-directeur du CEAS

## Le Centre Ecologique Albert Schweitzer

Le CEAS est une ONG suisse de coopération technique spécialisée en innovations technologiques qui œuvre à réduire la pauvreté en Afrique par des moyens qui allient économie et écologie. Depuis plus de 35 ans, le CEAS permet à des jeunes femmes et des jeunes gens d'améliorer leurs conditions de vie, grâce à des programmes de recherche et des formations dispensées sur tout le continent.

Certifié ZEW, le CEAS est membre d'Unité - l'Association suisse pour l'échange de personnes dans la coopération au développement – et soutenu par la DDC, la Direction du Développement et de la Coopération suisse.

## Adieu, affectation à l'étranger?

Les affectations à l'étranger pourraient bientôt appartenir au passé. Aux sept mesures nuisant au service civil, le Conseil fédéral a en effet ajouté une huitième, qui consiste à interdire les affectations hors du territoire national. L'art. 7 de la Loi fédérale sur le service civil définit le cadre dans lequel s'inscrivent les 67 affectations annuelles concernées (0.6 % de toutes les affectations). Il peut s'agir d'engagements dans l'aide humanitaire, dans la prévention et la maîtrise des catastrophes et des situations d'urgence, et de promotion civile de la paix. Le Conseil fédéral s'en prend donc à ces affectations. Elles rendent le service civil trop séduisant. Parmelin a juste omis d'indiquer comment 67 affectations pourraient devenir une menace pour les effectifs de l'armée. Cela dit, Parmelin parle bien de mesures symboliques, qui s'imposent pour remettre bien droite dans ses bottes une armée menacée d'invasion par le service civil. L'argumentation du Conseil fédéral n'aura jamais encore été aussi hypocrite: il ne s'agit pas uniquement d'empêcher le passage de l'armée au service civil, mais bien d'affaiblir l'institution du service civil dans son ensemble. Car les cibles des nouvelles mesures ne sont pas uniquement les soldats qui, en voulant achever leur obligation de servir au service civil, menacent tellement les effectifs de l'armée, mais bien l'intégralité des civilistes. (gs)

## Ce qui a changé au début de l'année 2019

**Par rapport aux années précédentes, des changements clairs interviennent cette année pour les civilistes et les établissements d'affectation. De nouvelles règles concernant la taxe d'exemption de l'obligation de servir s'appliquent pour les civilistes. Pour les établissements d'affectation, les contributions ont été adaptées à l'évolution des salaires nominaux. Explications.**

T. Brückner, responsable de la communication CIVI

Les civilistes doivent acquitter la taxe d'exemption de l'obligation de servir s'ils ont accompli moins de 26 jours de service au cours d'une année et qu'ils doivent encore en accomplir. La taxe, perçue par l'autorité cantonale en charge de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, s'élève à 3 % de votre revenu imposable de l'impôt fédéral direct. Elle est remboursée si la totalité des jours de service sont finalement accomplis. La loi révisée sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir est entrée en vigueur le 1er janvier 2019. Désormais, les civilistes qui sont soumis à l'obligation de servir au cours de l'année d'assujettissement doivent acquitter la taxe.

Enfin, les civilistes devront acquitter une nouvelle taxe d'exemption finale s'ils sont libérés de leur obligation de servir alors qu'il leur manque plus de 25 jours de service. Cela concernera les civilistes libérés à partir du 31 décembre 2020. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur le site de l'Office fédéral du service civil (CIVI) : [www.civi.admin.ch](http://www.civi.admin.ch).

Pour les établissements d'affectation, le montant des contributions change. Le Conseil fédéral a décidé d'adapter les contributions à l'évolution effective des salaires nominaux. Toutes les conventions d'affectation conclues après le 1er janvier 2019 sont concernées. Cette décision découle du fait que le montant des contributions est déterminé en fonction du salaire brut pour une activité comparable en dehors du service civil. Les contributions sont désormais ajustées si les salaires nominaux changent de manière conséquente. Dans les catégories les plus courantes, la contribution augmente de maximum 80 centimes par jour de service, soit de 20.80 francs pour 26 jours d'affectation. Pour la plupart des exploitations agricoles, le taux journalier passe de 13.70 francs à 11.90 francs. Dans la pratique, il apparaît qu'une activité agricole comparable à une affectation dans ce secteur tombe dans une catégorie de contribution inférieure. Le CIVI a communiqué aux établissements d'affectation tous les changements applicables par écrit.

Commentaire de Ruedi Tobler

### Rien à craindre d'un référendum

En 1996, l'introduction du service civil avait déjà été un vrai coup dur pour les militaristes convaincus. Alors forcément, avec une admission qui se contente depuis avril 2009 de la preuve par l'acte, c'en est vraiment trop et depuis, ils ont tout essayé pour faire machine arrière. Mais dans les faits, leurs tentatives d'enrayer le développement du service civil n'ont encore rien donné. Où en sommes-nous aujourd'hui, suite à la consultation et au message du Conseil fédéral sur la révision du service civil?

### Fausse interprétation

La consultation est une procédure qui doit servir à clarifier en amont d'un projet législatif quelles sont les réactions des divers acteurs concernés dans la société, afin d'éviter une proposition inutile ou un éventuel échec. Lors de la consultation concernant la loi sur le service civil, cette procédure se transforme toutefois en son contraire et sert à étayer un projet idéologique, sans la moindre préoccupation de la part des idéologues militaires pour le consentement d'une majorité de la population.

Malgré le refus massif de plus de 150 organismes contre seulement 40 avis favorables lors de la consultation, le message transforme la consultation en une déclaration clairement favorable, invoquant le « poids des participants » pour donner le plus gros poids aux cantons, tout en ignorant les clivages.

Il faut souligner aussi que les établissements d'affectation n'ont pas été inclus, un signal clair de manque de reconnaissance pour leur engagement en faveur de la société. Le canton de Zurich est quant à lui tout simplement compté parmi les adhérents, alors que dans sa prise de position très brève, il ne soutient que la mesure 1 (min. 150 jours de service ndlr), et fait sinon part de sa réserve en déclarant que pour les autres mesures, il faudrait démontrer plus clairement que celles-ci permettent de mieux respecter l'équivalence entre le service militaire et le service civil.

Par conséquent, il faut espérer que les Chambres fédérales sachent noyer ce projet raté. Compte tenu de l'imminence des élections fédérales, c'est assez peu probable, mais cela ne doit pas nous rendre pessimistes. Comme l'a montré la consultation, le service civil bénéficie d'un large soutien, et nous n'avons rien à craindre d'un référendum, qui nous donnerait même la chance de montrer une fois pour toutes aux militaristes toujours en retard d'une guerre, qu'à l'avenir il ne saurait être question d'attaquer le service civil de la sorte.

Version raccourcie d'un texte paru dans le journal «Friedenszeitung» (mars).

Commentaire de Gregor Szyndler

### Conscience avec durée de demi-vie?

La publication des réponses à la consultation concernant la modification de la loi sur le service civil est tombée en décembre dernier, peu après l'impression de LMC. Désormais, ce PDF de 1400 pages et 99 mégaoctets peut être consulté par toute personne intéressée. Commençons par une bonne nouvelle: 60 parmi les 75 premières prises de position par des établissements d'affectation ont fait usage du modèle mis à disposition par le «groupe de travail Établissements d'affectation». Cela démontre avec quelle précision nos efforts répondent aux besoins des EA, et que ces efforts sont appréciés par les EA.

Mais le mépris de droits constitutionnels fondamentaux, perceptible dans de nombreuses réponses, a même de quoi choquer. Par exemple, Pro Militia veut que le passage au service civil ne devienne possible qu'avant le début de l'école de recrue, et souhaite que l'examen de conscience soit réintroduit en lieu et place de la preuve par l'acte. Cela ne suffit donc pas que demander la réintroduction d'instances de validation du conflit de conscience soit redevenu à la mode? Non, il faut encore fixer juridiquement que la conscience aurait une durée de demi-vie. Un conflit de conscience apparu chez un soldat ayant déjà vécu de l'intérieur ER et CR pourra donc uniquement être résolu par la bonne vieille méthode de la déclaration d'inaptitude, passée sous silence par l'armée mais déjà pratiquée des milliers de fois chaque année.

Brève

### Inter groupe parlementaire

La loi sur le service civil est en cours de révision afin de rendre le service civil moins «atrayant». Donc, le 6 mars, au Palais fédéral, l'intergroupe parlementaire Service civil a abordé la question « Le service civil doit-il sauver l'armée? »

Deux établissements d'affectation ont présenté leur expérience, puis Samuel Werenfels, premier chef du service civil, et le colonel EMG Stefan Holenstein, président de la Société Suisse des Officiers, ont expliqué leur vision du projet de nouvelle loi sur le service civil. Pour M. Holenstein, il faudrait prendre des mesures supplémentaires si la loi n'atteint pas son but. Cette discussion, qui a eu lieu dans un climat ouvert, a montré que les quinze participants s'accordaient sur un point: l'armée et le service civil sont complémentaires. Selon un établissement, « le service civil dans l'agriculture protège le paysage. En cas de conflit, l'armée protège le pays, mais il doit rester quelque chose à protéger! Un travail coordonné est indispensable. » (fs)

Antenne Romande

Carte Blanche

# Réseauter et résister «Va donc en Corée du Nord!»



Jusqu'il y a un an, rien ne me faisait penser que j'aurais affaire au service civil en dehors de ma propre obligation de servir. Pourtant, je suis désormais engagé par CIVIVA comme res-

ponsable romand. Mon premier contact avec le service civil a été par mon groupe d'amis car plusieurs d'entre eux effectuent leur service civil. J'ai pu voir que tous sont motivés par ce service qui leur permet d'agir concrètement pour la société et de voir leur engagement valorisé. En échangeant avec des établissements d'affectation, j'ai pu remarquer que tous sont satisfaits des prestations et que pour beaucoup ces affectations sont tout simplement vitales. Alors comment expliquer que certains proposent de réduire le nombre de civilistes ?

S'il est vrai que les civilistes sont moins remarqués que les militaires en uniforme, ils n'en restent pas moins présents dans de nombreux domaines, que ce soit dans l'école de vos enfants, dans l'EMS de vos parents, dans l'exploitation du paysan du paysan voisin : l'absence des civilistes se ferait sentir partout. Le service civil fait ainsi partie du paysage, mais l'armée aussi et elle s'y plante d'autant plus profondément qu'elle surfe sur l'idée de camaraderie.

Les civilistes, eux, sont engagés, non pas dans une grande caserne, mais dans de petits établissements. Cette autonomie a comme revers de médaille que les liens entre civilistes sont moins denses qu'entre soldats. Pour rétablir la balance, un des éléments principaux est donc de permettre, aux amis du service civil de se rencontrer et d'échanger pour renforcer les liens. Dans ce but, le secrétariat romand de CIVIVA est en train de mettre sur pied un programme de diverses rencontres pour les civilistes et les établissements d'affectation.

Nous sommes au début d'une année charnière avec un probable référendum. Je ne me réjouis pas de devoir mener cette campagne car cela signifie que le service civil n'est pas encore reconnu par les politiques mais je me réjouis de la mener avec vous, car nous aurons besoin de l'engagement de chacun.

**Compte rendu sur les objecteurs de conscience sud-coréens, de Bruno et Heidi Sägerser suite à leur troisième voyage en Corée.**

**C'est la troisième fois que vous partez en Corée depuis 2008, notamment pour y rencontrer des objecteurs de conscience. Qu'est-ce qui a changé depuis votre première visite?**

BRUNO: La situation des objecteurs est extrêmement compliquée. Mais de petites choses s'améliorent tout de même. En 2015 nous avons visité deux objecteurs durant leurs 18 mois de prison. Les entretiens avaient duré chacun précisément 10 minutes, par microphone à travers une grille et une vitre blindée. En 2017, un jugement a été prononcé qui exigeait l'introduction d'un service de remplacement jusqu'en décembre 2019. Nous avons vécu cela comme un progrès. Une première proposition du gouvernement est maintenant sur la table: un service de remplacement de 36 mois comme «aide de prison» logé dans la prison même. On est donc loin d'une véritable percée!

**Quel ostracisme vivent les objecteurs condamnés?**

B: La Corée est un pays très étroit, avec la frontière militarisée au Nord et sinon des frontières maritimes partout. Le mode de pensée de beaucoup de Sud-coréens reflète cette géographie. Les objecteurs ont la vie très dure, par exemple lors de la recherche d'un emploi.

HEIDI: On entend assez vite: «Va donc en Corée du Nord!» et puis l'argument selon lequel les objecteurs soutiendraient le communisme.

B: Un objecteur rencontré avait commencé une formation dans un métier social. En raison de son emprisonnement pendant 18 mois, il a dû se réorienter pour devenir mécanicien vélo.

**En Corée vous avez fréquenté des milieux chrétiens. Est-ce qu'il y a un consensus en matière d'armée et d'objection au service militaire?**

B: On ne peut pas généraliser ce point. Il y a peu de partisans d'un service de remplacement dans les milieux ecclésiastiques. Malheureusement, les ardents défenseurs (chrétiens) de l'armée et des tracasseries contre les objecteurs sont, pour leur part, assez nombreux. Depuis leur naissance,

les Sud-coréens ne connaissent rien d'autre que l'état de guerre, et pour beaucoup d'entre eux, toute critique de l'armée est une «trahison de la patrie».

**Quelle est l'atmosphère en matière de rapprochement des deux Corées?**

B: De la part des chrétiens conservateurs nous avons surtout senti du rejet, étant donné que les rapprochements sont initiés par le gouvernement libéral, ce qui leur pose problème.

H: Un pasteur conservateur nous a encouragé à prier pour une réunification coréenne selon le modèle capitaliste sud-coréen! Nous lui avons expliqué que dans un premier temps, nous pouvions très bien imaginer une coexistence pacifique, sans qu'il soit question d'«annexion». Cette idée n'était encore jamais venue au pasteur (de 71 ans!). Il nous a remercié pour cette «nouvelle» idée.

**Quelles sont les préoccupations des partisans d'un service de remplacement en Corée du Sud?**

B: Un service de remplacement qui mériterait d'être appelé ainsi paraît encore bien loin. Les activistes doivent faire preuve de sagesse s'ils veulent marquer des points ces prochains mois. Il faut rassembler les forces et mener des discussions avec le gouvernement.

H: Parfois je me dis que la Corée du Sud se trouve actuellement là où nous en étions autour de 1970.

B: Il est important qu'ils soient en contact avec des personnes de l'étranger.



Bruno et Heidi Sägerser avec Sang Min Lee, qui a passé 18 mois en prison. (M.A.D.)